

Peine capitale

Ce n'est pas dire que je ne considère pas la question importante, monsieur l'Orateur. Au contraire, je crois profondément au caractère sacré de la vie humaine. Je demande qu'on s'en souvienne, qu'on se souvienne que le criminel fait après tout partie de la société humaine, tout comme sa victime. Il me vient à l'esprit que, dans les nombreuses allusions aux victimes, on a très peu parlé des systèmes d'indemnisation financière en vigueur dans bien des provinces—certes c'est une façon très inadéquate d'essayer d'atténuer les douleurs de la mort—mais diverses provinces ont essayé de soulager les problèmes des survivants de la victime. J'ai eu moi-même l'occasion de demander qu'on ait recours au fonds d'indemnisation de l'Ontario pour faire enterrer la victime d'un meurtre. Le fonds a pris rapidement une décision qui ne s'embarrasse pas de complications administratives.

● (1620)

Prendre une vie humaine, nous devons en convenir, est un acte d'une suprême arrogance. C'est depuis ma tendre enfance que je suis convaincu de la brutalité et de la futilité de la peine capitale. A certains moments, notre foyer vivait, pour ainsi dire, dans une véritable atmosphère de Vendredi Saint étant donné que mon père qui était juge à la Cour suprême, était sollicité par des membres du système judiciaire, juges et autres, afin d'épargner la vie à un condamné qui devait être exécuté le lendemain ou le surlendemain. Je n'ai pas à dire comment le juge était alors tiraillé; mais, néanmoins, on lui présentait la requête. Les juges n'étaient pas à l'abri de ces pressions. Aucun juge qui est humain ne peut en être exempté. Tout ce que je peux dire c'est que, dans notre foyer, en pareilles circonstances, l'atmosphère était pénible.

Cependant, parvenu à l'âge adulte, ce n'est pas une raison de réclamer l'abolition. De toute évidence, bien d'autres aspects de la question sont à considérer. Je me rappelle bien cependant que l'atmosphère de notre foyer n'était pas gai à ces moments-là. J'espère que mes collègues pensent que ma position actuelle est le fruit de mon raisonnement et de mes déductions rationnelles.

J'ai dit hier soir, et je l'ai déjà répété 100 fois, 1,000 fois, que la pendaison ne sauvera pas le vie d'un policier; la pendaison n'empêchera pas le crime violent. Il est temps de s'en rendre compte une fois pour toutes.

Mes collègues se réjouiront d'apprendre que j'ai presque terminé. Hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a pu annoncer que les instruments de ratification étaient sur le point d'être signés, par lesquels le Canada approuve la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Ce fut un long accouchement. Ceux qui connaissent les subtilités constitutionnelles de notre pays le comprendront. Ce serait une ironie suprême si le Canada, après avoir attendu presque une génération pour se décider à signer la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, par l'intermédiaire de son Parlement, repousse le bill et approuve cet horrible aspect du droit pénal, l'exécution par pendaison.

Enfin, comme je l'ai fait au début, je me demande si notre pays doit se replonger dans les ténèbres? Doit-on demander aux ministres de la Couronne, et même à nous tous, puisque, en somme, nous avons tous notre mot à dire

[M. Fairweather.]

dans cette décision, d'exhiber à nouveau ce terrible engin. Le débat dure sans fin. Le moment est venu pour le Canada de prendre place parmi les nations civilisées qui possèdent certaines valeurs intrinsèques qui nous incitent à croire que le moment est venu d'abolir la peine capitale.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ce bill a déjà été débattu à fond et le débat va continuer pendant un certain temps encore. J'ai écouté avec intérêt les arguments du député de Fundy-Royal (M. Fairweather). Ayant lu le compte rendu de ce qui a été dit et ayant écouté le débat, j'en conclus qu'on ne peut plus ajouter grand-chose à ce qui a été dit dans un sens comme dans l'autre.

Ce qui m'a paru intéressant c'est la fréquence avec laquelle les mêmes arguments ont été présentés à l'appui de deux aspects de la question. Certains députés ont parlé du pouvoir de dissuasion de la peine de mort. Certains ont prétendu qu'elle était de nature à dissuader les criminels éventuels, tandis que d'autres ont maintenu au contraire qu'elle les inciterait au crime. Nous avons entendu des arguments basés sur la morale et la religion, la Bible, et ainsi de suite. On peut faire appel à ces autorités pour justifier ses arguments, quelle que soit la thèse qu'on adopte, à ce qu'il me semble.

La Chambre a examiné les problèmes de réinsertion sociale et l'indéniable risque d'erreur judiciaire, la malheureuse situation d'un individu trouvé innocent, après le fait, après l'exécution de la peine de mort prononcée contre lui.

L'argument qui m'a le plus ébranlé a été celui des implications sociales de la peine de mort: l'étude des cas de condamnés exécutés au cours de ces dernières décennies révèle qu'ils ne représentent pas l'échantillonnage exact des Canadiens, ni même celui des criminels connus dans notre système judiciaire. Il s'est agi d'individus pauvres, d'individus occupant le bas de l'échelle socio-économique de notre société. Il semble que les condamnés à mort se soient invariablement recrutés dans leurs rangs.

Ceci dit, je tiens à faire deux ou trois observations avant de me prononcer devant la Chambre. L'opinion publique constitue sans conteste un facteur extrêmement important quand il s'agit de trancher une question comme celle de l'abolition de la peine de mort. Le système judiciaire de notre pays est après tout le système du peuple. Ce doit être un système qui respecte ce que la population estime être bon et juste, et qui permet aux Canadiens de se sentir en sécurité. Bien que les députés passent peut-être plus de temps que le citoyen moyen à étudier cette question et prennent connaissance d'un plus vaste échantillonnage d'arguments et d'avis compétents, qui doivent tous entrer en ligne de compte dans nos délibérations, nous sommes pour l'essentiel invités au nom du peuple canadien à définir un système judiciaire qui soit juste aux yeux de nos concitoyens.

Je ne peux comprendre qu'un seul député puisse ignorer le fait indéniable que la majorité des Canadiens sont d'avis—peu importe la façon dont on évalue l'opinion—qu'il y a place pour la peine capitale dans notre système judiciaire. Je le répète, la Chambre ne saurait faire fi de cette opinion.